

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/144

Objet : Réservation de stationnement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 23/07/2026 par Mme DARROUX Marie-Claire agissant pour le compte du cabinet de kinésithérapie en vue d'occuper le domaine public place des Tisserands, afin de réserver 2 places de stationnement pour sa patientèle pour la période du 27/07/2026 au 03/08/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme DARROUX Marie-Claire est autorisée à occuper le domaine public place des Tisserands, afin de réserver 2 places de stationnement pour sa patientèle pour la période du 27/07/2026 au 03/08/2026.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 23 juillet 2026

Le Maire
Barbara NETO



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "BNETO", is written over the official stamp.

